



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 48 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'état actuel du droit québécois, les centres hospitaliers ne sont pas responsables des fautes médicales commises par leurs médecins;

CONSIDÉRANT QUE cela constitue un obstacle à l'accès à la justice pour la victime d'une faute médicale dans un centre hospitalier, car, en plus du fardeau très onéreux d'intenter une poursuite civile pour être dédommée, elle doit également déterminer le véritable fautif parmi les médecins qui lui ont prodigué des soins;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'adoption d'une loi visant à reconnaître la responsabilité des centres hospitaliers pour les fautes médicales commises par les médecins à l'intérieur de ces centres, des dispositifs supplémentaires seraient mis en place par les centres hospitaliers pour mieux vérifier et évaluer la compétence de leurs médecins;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une loi visant à reconnaître la responsabilité des centres hospitaliers pour les fautes médicales commises par les médecins à l'intérieur de ces centres contribuerait à l'amélioration de la qualité des soins prodigués par des médecins dans les centres hospitaliers;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'adopter une loi visant à reconnaître la responsabilité des centres hospitaliers pour les fautes médicales commises par les médecins à l'intérieur de ces centres.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Filomena Rotiroti
Députée de Jeanne-Mance-Viger

11/09/17

Date de signature de l'extrait